

POSTULAT

Auteur Yves Fournier, PLR, Alex Schwestermann, CSPO, Marcel Gaspoz, PDCC, et Gilbert Truffer (suppl.), AdG/LA
Objet Pour une chasse respectueuse... des chasseurs
Date 14.06.2016
Numéro 5.0226

Lors de l'assemblée de la Fédération Valaisanne des Sociétés de Chasse (FVSC) du 30 avril dernier et lors de la séance de la commission consultative, les présidents des Dianas du Valais romand, porte-paroles des chasseurs, auxquels se sont associés les représentants de la partie germanophone, ont fait part de leur désarroi et de leur mécontentement par rapport aux décisions prises par la commission consultative sur la base des propositions du SCPF.

Depuis plusieurs années, la base des chasseurs demande un changement du plan de tir des chamois en vue d'une meilleure protection des femelles et des jeunes chamois.

Le modèle actuel, qui applique les critères définis par l'OFEV, a pour but une stabilisation des effectifs de chamois. Le chamois est aujourd'hui mis à rude épreuve avec le développement de nouveaux loisirs et la présence de grands prédateurs. Même si tous les chasseurs ne s'accordent pas sur les détails, ils sont par contre unanimes à vouloir défendre une protection raisonnable des femelles et des jeunes chamois.

Partant de ces considérations, des discussions entre les présidents des Dianas de tout le canton ont eu lieu durant l'été 2015. Il en est ressorti clairement et à une très large majorité qu'un changement de vision était nécessaire.

Les présidents des Dianas ont écrit au Chef de service en date du 25 août 2015 pour l'informer de leur volonté de proposer une nouvelle mouture des modalités de chasse au chamois. Le SCPF n'a pas daigné y répondre ou même accuser réception. Ce procédé dédaigneux a été confirmé en séance de la FVSC du 2 novembre 2015 lors de laquelle le Chef de service a expliqué qu'il ne considérait pas la demande des présidents de Diana comme une demande officielle en précisant: «le service est le gestionnaire de la chasse, les chasseurs doivent se contenter d'appliquer les directives...»

Le 30 avril 2016, les propositions de modifications de la chasse au chamois élaborées par les présidents de Dianas a été acceptée sans opposition par l'assemblée des délégués de la FVSC.

Outre les soucis liés à la gestion de la chasse au chamois, lors de la commission consultative, le service de la chasse a fait des propositions qui n'ont jamais été soumises aux chasseurs. Il a par exemple autorisé le tir d'une deuxième chevrette durant la période de chasse haute pour les porteurs de permis B ou encore modifié la réglementation pour la préparation des postes de chasse.

Ces démarches peu habiles et anti-démocratiques concernent également la chasse du chevreuil pour laquelle le SCPF a précisé en date du 21 mars 2016, lors de l'assemblée des présidents de Dianas, qu'aucune modification n'aurait lieu.

Il apparaît dès lors clairement que le feu couve dans le milieu de la chasse valaisanne en raison d'une attitude particulièrement inadéquate et dédaigneuse du SCPF.

Au regard de faits détaillés plus haut, les postulants invitent le Conseil d'Etat à ramener un peu de sérénité et de crédibilité dans ce Service en lui rappelant que:

- le SCPF ne tient pas compte de l'avis des chasseurs qui contribuent à environ 50% du budget dudit service;
- le SCPF considère les chasseurs comme de simples applicateurs de leurs concepts;
- le SCPF ne tient pas compte de l'avis de la base des chasseurs pour parvenir à imposer des concepts en faisant de la rétention d'information.

Conclusion

En conclusion, les intervenants demandent expressément que le département:

1. prenne contact rapidement avec les chasseurs valaisans via le nouveau Comité de la FVSC pour mettre en place une commission sur la révision des modalités de la chasse au chamois en y intégrant un certain nombre de présidents de Dianas;
2. tienne mieux compte à l'avenir de l'avis des chasseurs valaisans lorsque des propositions émanant de la base sont acceptées lors de l'assemblée des délégués de la FVSC;
3. s'engage à réviser les modalités de la chasse au chamois pour la campagne 2017 en tenant compte de l'avis de chasseurs;
4. exige que le SCPF améliore de manière significative la transparence et la communication vis-à-vis des chasseurs afin d'arriver à une réalité de consensus qui a fait ses preuves par le passé;
5. s'engage à ne pas proposer à la commission consultative des modifications non avalisées par les délégués de la FVSC.